

LE MONDE DE LA SANTÉ ET LE RGPD

PROGRAMME DÉTAILLÉ

DÉBUTANT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- **Durée :** 7h
- **Ref :** FDM22
- **Cible :** Tout public
- **Pré-requis :** aucun
- **Action de formation**
- **Type de formation :** en présentiel ou à distance

OBJECTIFS

- Appréhender les notions principales liées à la protection des données
- Comprendre les enjeux liés à l'application du RGPD dans son centre de santé
- Prendre conscience de son rôle et commencer à appliquer de bonnes pratiques

MODALITÉS

Modalités et moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

- Alternance théorie et exercices pratiques, animée par notre formateur spécialiste du domaine
- Un ordinateur, 1 support de cours version numérique/papier
- Grand écran & paperboard.

Suivi et appréciation des résultats

- Feuille d'émargement signée par ½ journée
- Evaluation de la satisfaction du stagiaire
- Evaluation des acquis à travers des exercices et un QCM en début et fin de formation
- attestation de suivi de formation.

Modalités d'organisation

- Dans les locaux de l'organisme de formation
- Dans les locaux du client
- En visio-formation

Adoption du RGPD

- Présentation du RGPD
- Raisons d'adoption
- Définitions (traitements, données médicales)
- Objectifs et apports

Contenu du RGPD

- Grands principes
- Acteurs et responsabilités

En quoi suis-je concerné(e) par le RGPD?

- Le RGPD et les personnes concernées
- Le RGPD et les responsables de traitement

La cartographie de votre centre de santé

- Vos traitements internes ou externes (admissions, suivis post-opératoires...)
- Vos données internes ou externes (identité, coordonnées, données de santé...)

Les droits de vos patients

- Portant sur leurs données
- Portant sur les traitements de leurs données

Les principaux avantages vous concernant

- Satisfaction des clients
- Amélioration de l'image
- Gain d'efficacité car meilleure organisation
- Eviter la perte ou la diffusion de données de santé
- Eviter les erreurs médicales

Les bonnes pratiques à mettre en place

- Focus DMP (Dossier Médical Partagé)
- Concernant les traitements et les données
- À l'égard de vos patients
- Concernant les mails et appels téléphoniques
- Concernant la sécurité
- Concernant vos collaborateurs
- Concernant le DPO

Processus
certifié Qualiopi

agence
rgpd

*En cas de besoin d'aménagements spécifiques pour accéder ou suivre cette formation, n'hésitez pas à contacter votre Agence RGPD la plus proche sur la page de notre site : <https://www.agencergd.eu/contact/>

*Possibilité de créer un programme de formation à la carte

*Entre 3 à 6 participants en présentiel (au-delà, consultez-nous)